

Sophie Coat, animatrice pour la réserve naturelle géologique



Sophie Coat vient de prendre ses fonctions. |

La communauté de communes vient de recruter la conservatrice-animatrice de la toute nouvelle réserve naturelle régionale labellisée, Espace remarquable de Bretagne (ERB), par le conseil régional en octobre 2013. L'ERB est constitué de 27 sites remarquables d'une surface totale de près de 29 hectares, situés sur les sept communes de la Presqu'île. La presqu'île de Crozon présente une exceptionnelle richesse géologique, terrain d'observation d'intérêt national, elle retrace 500 millions d'années de l'histoire géologique de la Bretagne.

Sensibiliser aux richesses géologiques

Sophie Coat, qui réside à Crozon, est ingénieur en sciences de l'environnement et docteur en écologie. Elle possède une solide expérience en gestion et animation de projets environnementaux, acquise au sein d'un comité de bassin-versant des Côtes-d'Armor et de l'association Bretagne vivante. Sa mission consiste à assurer la conservation de ces sites géologiques et de leur patrimoine naturel et en faire un atout touristique et scientifique, en partenariat avec les acteurs du territoire. Améliorer les connaissances existantes, sensibiliser les habitants aux richesses géologiques de son territoire et développer une nouvelle identité pour la presqu'île de Crozon sont aussi des enjeux majeurs.

Plan de gestion

« La réussite de ce vaste projet, d'après Sophie, résidera dans la solidité des passerelles à construire entre les spécialistes de la géologie, les usagers du territoire (grand public, scolaires) et l'ensemble des partenaires et acteurs qui oeuvrent pour la protection de l'environnement en presqu'île comme la maison des minéraux, le Parc naturel régional d'Armorique, le Parc naturel marin d'Iroise, le conseil régional, le conseil général, le conservatoire du littoral, les services de l'État, les associations géologiques et naturalistes... » Sur ce territoire d'exception, Sophie s'attelle donc à son premier chantier : rédiger, d'ici un an, le plan de gestion de l'ERB qui fera un état exhaustif des connaissances des sites puis définira et planifiera, sur une période de cinq ans, les objectifs et actions à mettre en oeuvre pour assurer la protection, la gestion et la mise en valeur de la réserve.